
BULLETIN MUNICIPAL

LA CHAPELLE -

SAINT- MARTIN



ANNEE 2022-2023

Le mot du Maire

Au nom de l'ensemble du conseil municipal et de moi-même, nous vous souhaitons à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2023. Qu'elle vous apporte la santé, le bonheur et la réussite, dans votre vie privée ainsi que professionnelle.

J'espère que les fêtes de fin d'année se sont bien passées pour vous et que vous êtes prêt pour cette nouvelle année, qui s'annonce.

Je souhaite également la bienvenue et une bonne intégration aux nouveaux habitants. Nous sommes heureux de les accueillir.

Un recensement de la population est prévu en début d'année 2024, une personne chargée de cela, passera dans chaque foyer avec un formulaire à remplir.

En ce qui concerne l'année 2022, les élections présidentielles nous ont permis de conserver notre président. Nous vous rappelons de bien penser à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections futures. **N'oubliez pas également d'inscrire les jeunes dès l'âge de 16 ans, pour le recensement militaire obligatoire.**

En 2022 des travaux ont été effectués, tels que la pose de barrières de sécurité le long des routes, la rénovation du chemin de Cornillon, la numérisation, le classement des archives, la récupération des tombes abandonnées, la pose de nouveau colombarium, la rénovation du four des Pageots, un chantier lazare avec les jeunes du canton Yenois, la création d'un parking, la rénovation des routes...

La rénovation du pont mitoyen avec la commune de Saint-Pierre est maintenant terminée. Cela a été un projet intercommunal, bien mené par les élus et l'entreprise Gavend. Nous pouvons être que satisfait du travail, car depuis ces derniers mois et les fortes précipitations l'ouvrage est sollicité.

L'aménagement du hameau de Tholou d'en haut a été une vraie épopée, nous avons soumis au vote cet aménagement, une majorité optait pour une option et lors de la réunion publique du hameau, plus personnes ne voulaient de cette option. La mairie a conclu en prenant la décision finale en lien avec le conseil général. Les chicanes seront installées définitivement en enrobé à leur nouvel emplacement.

La crise des matériaux, l'augmentation des coûts, la guerre en Ukraine, nous ont obligé de décaler certains travaux.

J'invite chaque habitant à éteindre les éclairages extérieurs la nuit, comme la mairie, pour réduire le plus possible la consommation électrique.

L'extrême sécheresse de cet été nous a fait de nombreux dégâts sur les routes et bâtiments publics, par l'apparition de fissures. Nous avons vu notre source diminuée, elle est passée de 9 litres à 6 litres par secondes, dans l'avenir les restrictions d'eau seront plus sévères. Les habitants devront faire des concessions en respectant les arrêts préfectoraux, sur l'interdiction de refaire le niveau d'eau des piscines.



Suite à trois départs de feu dans la commune qui ont sollicité trois interventions des pompiers l'année dernière, nous avons renforcé le nombre d'extincteurs.

J'invite chaque habitant à regarder leur emplacement, ils sont accrochés aux fours communaux ou aux murs des bâtiments publics et privés. Après chaque utilisation, merci de prévenir la mairie, pour son renouvellement.

L'année 2022 s'est terminée et 2023 s'annonce riche en événements.

Début janvier un bâtiment a fait l'objet d'une expertise par le tribunal administratif de Grenoble et d'un classement en péril simple, suite à un éboulement d'un mur et l'apparition de fissures. Une démolition totale du bâtiment est prévue.

Mon travail de médiateur est de plus en plus sollicité, nous avons évité deux procès mais le troisième est inévitable.

Le jeudi 19 janvier, nous avons assisté à notre premier procès au tribunal judiciaire de Chambéry, pour dégradations de biens publics. Suite auquel la mairie a perçu une somme d'argent, pour réparer les dégradations causées sur une porte.

Nous arrivons en milieu de mandat et nous avons encore plein de projets à réaliser.

Pour 2023, des travaux sont prévus tels que : la rénovation d'une partie du toit de l'église, le crépis du bâtiment annexe à la mairie, l'aménagement de tholou, l'achat de terrain autour des lavoirs communaux etc...

Je remercie toutes les personnes œuvrant pour la commune : ménage dans l'église, notre porte drapeau, les personnes au fleurissement etc...

La lutte contre les frelons asiatiques se poursuit, dans notre commune, si vous apercevez un nid de frelons dans les arbres, merci de contacter sans attendre la mairie.

Pour lutter contre les moustiques tigres, nous rappelons que les soucoupes de fleurs doivent être vidées régulièrement et notamment dans le cimetière communal ou les pots de fleurs à votre domicile.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire, M. BLANCHIN Julien

Table des matières

<u>Le mot du Maire</u>	2-3
<u>I. INFORMATIONS MUNICIPALES</u>	
<u>1. Présentation du conseil municipal</u>	5
<u>2. Etat Civil</u>	6
<u>3. Création du site internet communal</u>	7
<u>4. Informations diverses</u>	8
<u>5. Bilan des travaux</u>	9-12
<u>6. Budget 2022</u>	13-14
<u>II. Vie locale</u>	
<u>6. Informations diverses</u>	15
<u>7. Démarches administratives et d'urbanisme</u>	16-18
<u>III. Les associations</u>	
<u>8. Le Comité des Fêtes</u>	19
<u>9. L'ACCA Association Communale Chasse Agrée</u>	20
<u>10. La chorale des Grillons de nos villages</u>	21
<u>11. Le Patrimoine</u>	22-23
<u>Infos pratiques & services communaux à dispositions</u>	24-25
Le SIVU de Flon	26
L'école intercommunale	27
France service	28
Carte communale	29

I. INFORMATIONS MUNICIPALES

1. Présentation du conseil municipal

Nous vous présentons la composition des membres du conseil municipal élu :

- ❖ BLANCHIN Julien, Verdan, Maire
- ❖ PERTUISET Julien, Missieux, 1^{er} Adjoint
- ❖ BARREIRO Alice, Missieux, 2^{ème} Adjointe
- ❖ GACHE Danielle, Cognin
- ❖ STAROSSELTSEV Viviane, Touchefeu
- ❖ GACHE Christine, Montbeilliard
- ❖ BLANCHIN Jean-Paul, Verdan
- ❖ BORLA Cécile, Missieux
- ❖ VIGNOUD Pierre, Missieux
- ❖ MANTEL Fabrice, Missieux
- ❖ PERCEVEAUX Jean-Philippe, Traize

Les élus aux commissions communautaires petite enfance, transport, et jeunesse sont Mme BORLA Cécile, M. PERCEVEAUX Jean-Philippe et M. BLANCHIN Julien.

L'élue aux commissions communautaires finances, sociales et ADMR, est Mme BARREIRO Alice.

Les élus aux commissions communautaires eau, assainissement, et déchets sont M. PERTUISET Julien, M. MANTEL Fabrice, M. VIGNOUD Pierre.

Les élus aux commissions communautaires agriculture, artisanat et bâtiments sportifs sont M. BLANCHIN Jean-Paul, Mme GACHE Christine et Mme GACHE Danielle.



Etat Civil

Arrivées

De nouvelles familles vont s'installer dans notre commune :

- ❖ M. Bailly et Madame Baillot au chef-lieu

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre commune.

Naissance

- ❖ M. Vaucelle-Viard Aiden, le samedi 25 juin 2022, à belley 01

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.



Mariages

- ❖ M. Vaucelle Alan et Madame Viard Mélina, le samedi 13 août 2022
- ❖ M. Laboisne Sylvain et Madame Fortier Laurence, le mercredi 14 décembre 2022

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

Pacs

- ❖ M. Mongourdin Nathan et Madame Manon Chalansonnet, le mercredi 21 décembre 2022

Nous leur adressons tous nos vœux.

Décès

Madame Jacquin Marie-Claude, 77ans, le 20 août 2022, à Yenne
M. Gino Ullian, 91 ans, le 6 août 2022, à Chambéry (Famille Arnaud)
M. Del Custode Charlie, 89 ans, le 27 juillet, à Chambéry
M. Malod Marcel, 90 ans, le 26 juillet 2022, à Tresserve
Madame Bitsch Marcelle, 90 ans, le 13 juin 2022, à Yenne (Famille Reynaud)

Nous adressons aux familles toutes nos sincères condoléances.

2. site internet communal

Mon équipe et moi-même avons souhaité réaliser un site internet communal, afin de faciliter l'accès aux informations.

www.lachapellestmartin.fr

Il est disponible depuis le premier avril 2022.

Le site est composé de plusieurs rubriques et regroupe les associations de notre village.

Il sera mis à jour tous les mois et permettra la diffusion d'informations, telles que des coupures d'eau et d'électricité, mais encore, proposer des évènements, s'inscrire aux manifestations du comité des fêtes, avoir la possibilité d'envoyer directement un mail en mairie, réserver la salle des fêtes, la consultation du site de l'office du tourisme de Yenne... Etc

Le site regroupe également diverses réponses aux principales questions que vous pouvez vous poser, sur l'administration du service public.

A ce jour, seulement une vingtaine de personnes sont inscrites, n'oubliez pas de faire cette démarche.

Bien évidemment pour ceux, qui ne disposent pas d'internet, les informations continuerons d'être affichées sur les panneaux d'affichages communaux ou bien directement distribués dans vos boîtes aux lettres.



Actualités

ACCÈS DIRECT

3. Informations de la Communauté de Commune de Yenne

Information de la Communauté de Commune de Yenne

Suite à une amélioration du centre de tri de Chambéry, les déchets en conteneurs bleu (papiers) et jaune (plastiques) seront rassemblés dans une même benne jaune.

Des forages sont en cours sur la commune de Jongieux, mais un collectif opposé de viticulteur retarde l'avancement des travaux.

Le prix de l'eau va être augmenté de quelques centimes d'euros.

Un projet de prêt de broyeur à végétaux sera analysé en 2023 à la Communauté de commune de Yenne.

Les travaux de la fibre optique avancent très doucement, la 5G arrive tout juste à Yenne et devra remonter dans les communes.

L'entreprise Ray assainissement, pompage et curage a conservé le marché pour des vidanges de fosses septiques, elle est en place depuis 2013 sur la communauté de commune de Yenne.

Suite à la fermeture du Trésor public, le bureau de Tabac Noreland (agrée FDJ, anciennement ST-Maurice) à Yenne offre un service de paiement pour les factures des impôts, de l'eau, les PV et l'assainissement collectif.

A la déchetterie une barrière avec reconnaissance de plaque d'immatriculation a été installée à l'entrée, il faut inscrire son véhicule sur le site de la Communauté de Commune de Yenne, pour pouvoir jeter ces déchets.

Une MAM (Maison Assistant Maternel) à ouvert à Traize, vous pouvez déposer votre enfant de deux mois et demie à six ans.

4. Bilan des travaux

Les travaux réalisés en 2022

❖ Rénovation Pont mitoyen Saint-Pierre	38 000 € subvention 12 000€ département
❖ Pose de barrière en bois de sécurité au pont	2000 €
❖ Rénovation éboulement Chemin Cornillon	1800€
❖ Numérisation actes civils	550 €
❖ Classement archives	15 000 € subvention 9000€ département
❖ Rénovation bar salle des fêtes	10 000 €
❖ Travaux concessions cimetièrè	9 000 €
❖ Travaux église (mûr, marquise)	5000 €
❖ Signalisation Tholou d'en haut	400 €
❖ Dalle béton, reprise arasée mur four des Pageots	700 €
❖ Chantier jeune de peinture	1640 € subvention 800€ département
❖ Création parking chef-lieu	20 000 €
❖ Rénovation fissures route communale	12 000€ subvention 15000€ département

Les travaux à venir en 2023

❖ Four des Pageots (création cheminée, crépis murs)	4400 €
❖ Toit église coté cimetièrè	12 700 €
❖ Crépis mur et trottoir bâtiment annexe mairie	6000 €
❖ Achat de terrains communaux	3000€
❖ Changement Chauffe-eau salle des fêtes	500€
❖ Aménagement Tholou d'en haut	15 000€ subvention en cours

Photos des travaux 2022 :

Bar de la salle des fêtes



Travaux du pont en aval



Barrière au pont de Saint-Pierre



Mur de l'Eglise



Marquise de l'Eglise



Parking du chef-lieu



Chantier jeunes, travaux de peinture à la salle des fêtes

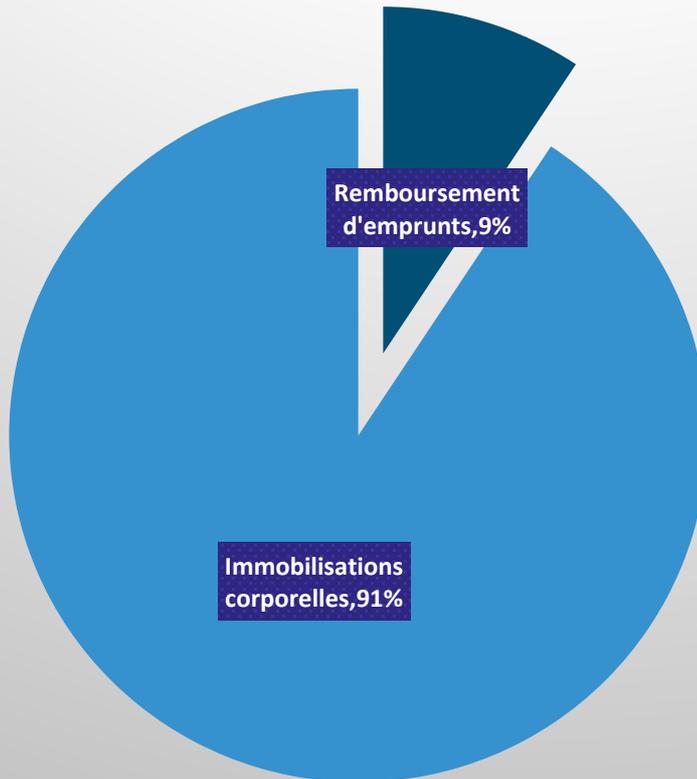


Chemin de cornillon



Section Investissement

Dépenses réelles d'investi

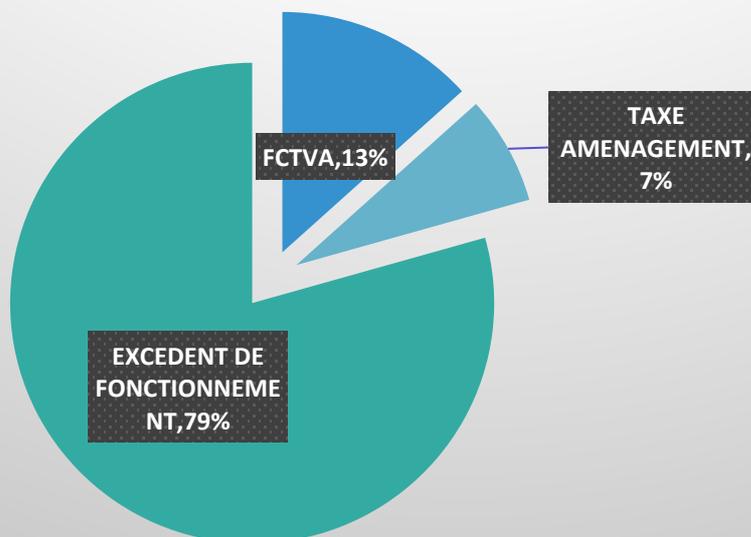


- Remboursement d'emprunts
- Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (opérations nouvelles d'équipement) dont :

- * Achat columbarium : 5.700,00 €
- * Achat garage : 12.000,00 €
- * Entretien du patrimoine :
 - Auvent église : 3.120,00 €
 - Remise en état du Pont de Saint-Pierre : 38.730,00 €
 - Restauration et entretien fours : 17.500,00 €
 - Réfection bar salle des fêtes : 9.660,00 €
 - Barrière routière virage : 7.920,00 €

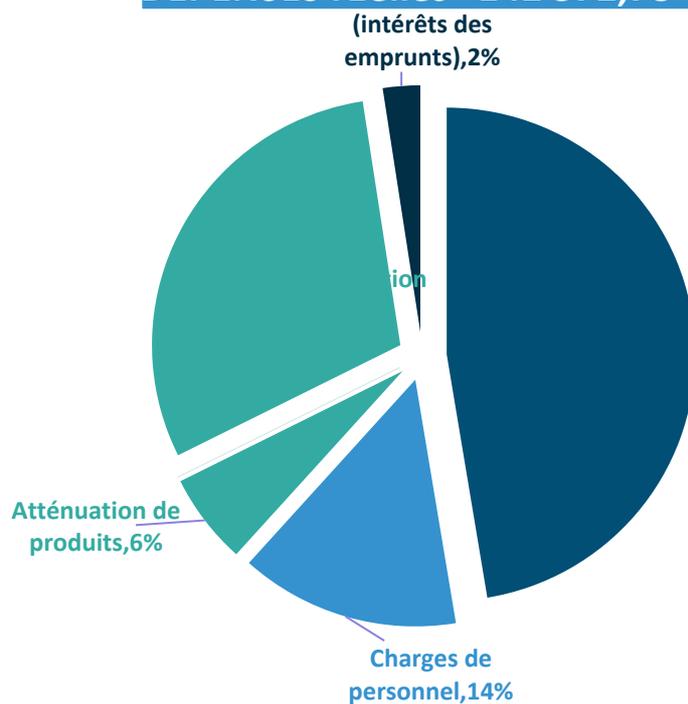
Recettes réelles d'investi



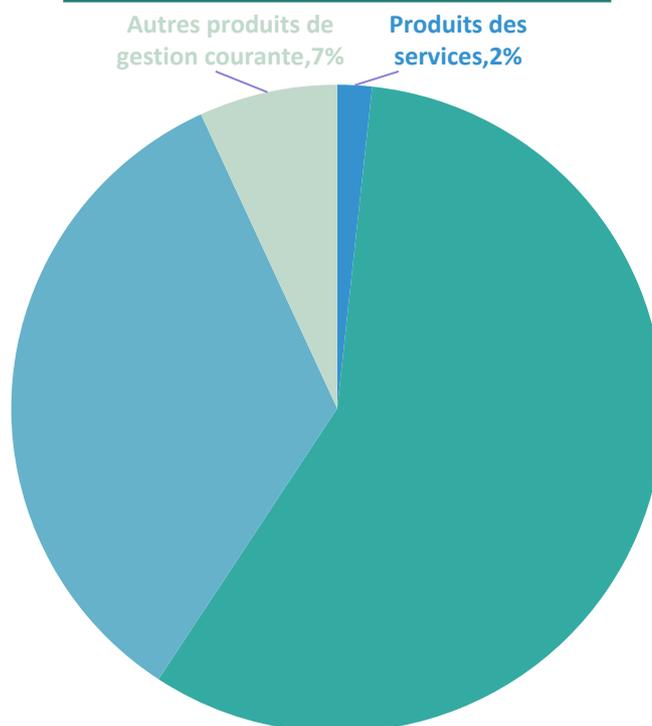
- FCTVA
- TAXE AMENAGEMENT
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2022 (réalisations de l'année) Section fonctionnement

DÉPENSES réelles 142 572,78 €



RECETTES rÉelles 255 666,04 €



II. Vie locale

5. Informations diverses

Respect du voisinage

Afin de limiter les nuisances sonores, l'utilisation de matériels bruyants (tondeuse, tronçonneuse) est autorisée aux horaires suivants par arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 :

- ❖ Jour ouvrable 8h30-12h00 / 14h00-19h30
- ❖ Samedi 9h00-12h00 / 15h00-19h00 - Dimanche et jours fériés 10h00-12h00

Exception faite pour les entreprises qui peuvent commencer à 7h00 en semaine.

Une loi a été adoptée en début d'année, inscrivant au patrimoine sensoriel : les bruits liés aux chants des coqs, aux cloches des vaches ou des églises et les odeurs agricoles.

Règlement relatif aux chiens dangereux

Il est obligatoire de déclarer en mairie les chiens de races dangereuses (Pit-Bulls, Rottweiler...), les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent être tenus en laisse et muselés. La divagation d'animaux et les aboiements intempestifs, sont susceptibles d'entraîner des poursuites pénales, évitons-les.

Arbres et haies

Les haies et les arbres privés ne doivent pas empiéter sur la voie publique, il appartient aux propriétaires d'en assurer l'entretien, afin de ne pas gêner à la visibilité et le passage.

La récolte des pommes, noix, châtaignes et champignons sur terrains privés doit se faire en accord avec le ou les propriétaire(s).

Qualité de l'eau

L'eau est contrôlée régulièrement par un laboratoire agréé et les taux de risque de pollution sont à la normales.

Location de la Salle des Fêtes

Le tarif pour les habitants est de 150 € et 350 € pour les non résidents, le règlement se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public. Une caution de 800 € est demandée avec une copie de l'assurance responsabilité civile, couvrant les dégâts occasionnés à la salle ou à ses occupants. Tous les papiers se font en mairie. Nous rappelons que chaque location est sous votre responsabilité ! Les clés sont remises le vendredi soir. Elles sont rendues le dimanche matin pour un jour de location ou le lundi soir pour deux jours. Pour tout renseignement, contacter M. ARNAUD Gérard au 04 79 65 91 63.

Cambriolages

Mr DUBUS Sébastien, adjudant-chef de la gendarmerie de Yenne, rappelle que les cambriolages sont commis en hiver, quand les jours diminuent. Il conseille de laisser la lumière en cas d'absence en installant des minuteurs ou un système d'alarme.

Si vous voyez une voiture suspecte, merci de relever la plaque d'immatriculation et de la communiquer à la gendarmerie si nécessaire.

6. Démarches administratives et d'urbanisme

Avant toutes décisions merci d'en informer la municipalité

Démarches diverses

- ❖ Carte d'identité (gratuit) : site internet ANTS, ou mairie de Yenne
- ❖ Passeport (timbre payant) : mairie de Yenne
Documents à fournir : anciennes cartes, 1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes, 1 justificatif de domicile, 1 acte de naissance de moins de 3 mois...
- ❖ Autorisation de sortie de territoire : cette autorisation est délivrée par la mairie du lieu de domicile, est établie en présence de la personne détenant l'autorité parentale.

La carte d'identité du mineur est obligatoire pour la rédaction de ce document.

- ❖ Inscription sur la liste électorale : les demandes d'inscriptions sur les listes électorales, doivent être effectuées en mairie, toute l'année, jusqu'au sixième vendredi qui précède le premier tour du scrutin. Chaque Français(e) qui devient majeur est automatiquement inscrit, à conditions qu'il ou elle ait effectué les démarches de recensement citoyen dans l'année de ses 16 ans. Si cela a été omis il doit faire la démarche auprès de la mairie de son domicile.
- ❖ Recensement militaire : cette démarche est obligatoire pour les jeunes, elle doit être réalisée dans l'année des 16 ans et avant le dernier jour du troisième mois qui suit celui de son anniversaire, dans la commune où vous résidez. Sans cela, la personne ne pourra pas faire la journée d'appel de préparation à la défense et citoyenne (JDC), ou bien passer des examens (permis de conduire, baccalauréat).

Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. A la mairie de votre domicile munie d'une carte d'identité valide, un livret de famille et un justificatif de domicile.

Démarches d'urbanisme

Le code de l'urbanisme liste les constructions, travaux et aménagements soumis à la délivrance d'un permis de construire ou d'une autorisation préalable de travaux.

Création d'une nouvelle surface de plancher ou transformation de l'existant :

- ❖ Si la **SHOB** (Surface Hors Oeuvre Brute) de la construction est inférieure ou égale à 5 m², aucune formalité.
- ❖ Si la surface (**SHOB**) est supérieure à 5 m² mais inférieure ou égale à 20m², une Déclaration Préalable de travaux (**DP**) est nécessaire.
- ❖ Si la surface (**SHOB**) est supérieure à 20m², il faut déposer un Permis de Construire (**PC**).
- ❖ Travaux transformant plus de 10m² de la Surface Hors Oeuvre Brute (**SHOB**) en Surface Hors Oeuvre Nette (**SHON**), une **DP** est requise.

Réalisation de travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

- ❖ Modification du volume du bâtiment, agrandissements (terrasse, pergola), opération de perçage d'une ouverture sur un mur extérieur un **PC** est nécessaire.
- ❖ Travaux de ravalement modifiant l'aspect extérieur du bâtiment, avec création ou ouverture, changement de porte/volet, rénovation de toiture, installation de panneaux photovoltaïques, une **DP** est requise.
- ❖ Construction d'un abri jardin, installation de serres et caravanes, une **DP** est requise.

Changement de la destination d'une construction existante

-
- ❖ Sans travaux, ne modifiant pas la structure porteuse ou façade, une **DP** est requise.
 - ❖ En réalisant des travaux modifiant la structure porteuse du bâtiment ou la façade, un **PC** est nécessaire.

Piscine non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) < 1m80 haut

- ❖ Si le bassin est inférieur ou égal à 10m², aucune formalité.
- ❖ Si le bassin est supérieur à 10m², mais inférieur à 100m², une **DP** requise.
- ❖ Si le bassin est supérieur à 100m², un **PC** est nécessaire.

Clôture

- ❖ Dans un secteur délimité par un PLU, une **DP** est requise.
- ❖ Dans un champ de visibilité d'un monument historique, une **DP** est requise.
- ❖ Toute clôture ou portail en bord de voirie, une **DP** est requise.

Mur

- ❖ Mur autre que soutènement, avec une clôture de moins < 2m haut, aucune formalité.
- ❖ Mur autre que soutènement, avec une clôture > 2m haut, une **DP** est requise.
- ❖ Mur de soutènement (sauf secteur sauvegardé), aucune formalité.

III. Les associations



7. Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a vu le jour en 1981, un groupe d'habitants s'est réuni à l'origine pour participer à la construction de la salle des fêtes. De nombreuses manifestations ont été créées et par la suite, neuf personnes se sont succédées à la présidence : Mr REYNAUD Gérard, Mme GACHE Joelle, Mr ARNAUD Gérard, Mr BLANCHIN Roland, Mme BERRUX Sylviane, Mme ARNAUD Josette, Mme DUNOYER Fanny, Mr CHICHERAU José, Mr BLANCHIN Julien, Mr PUGIN Michel. M. Blanchin Roland.

Les manifestations réalisées en 2022

- ❖ La chasse aux œufs, le 10 avril
- ❖ La fêtes des voisins, le 20 mai
- ❖ Le cohon, le 9 octobre

❖ Halloween, le 31 octobre

Le mot du président sortant M. PUGIN Michel

Le bureau et les membres du Comité des fêtes vous souhaitent une belle année et une bonne santé pour 2023.

2022 nous a permis de nous retrouver et de partager des moments festifs dans notre commune.

L'année écoulée c'est terminée avec la signature d'un contrat entre la municipalité et le Comité des fêtes. Pour le partage du matériel, après bientôt 42 ans d'activité du Comité, cela est nécessaire pour assurer la continuité.

Le Comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont apporté leur aide et leur soutien lors des diverses manifestations.

Poursuivons dans cette dynamique en 2023.

Vous pouvez les retrouver sur le site internet de la commune : www.lachapellestmartin.fr , ainsi que sur la page Facebook : comité des fêtes de la chapelle St martin 73. Vous pouvez également nous contacter par email : cdf73170@gmail.com ou par le bief de la boîte aux lettres du Comité devant la mairie. Nous continuerons la distribution du programme dans les boîtes aux lettres des habitants.

Le président sortant,
M.Pugin Michel

8. L'ACCA Association Communale Chasse Agrée

L'ACCA est composée du président Mr COEURET Christophe et des membres du bureaux : Mr GACHE René, Mr BLANCHIN Jean-Paul, Mr HIE Kylian ; du garde-chasse Mr BORLA Éric, plus tous les chasseurs de la commune ou extérieurs.

Le mot du président

Bonne et heureuse année 2023, tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

La chasse contribue au contrôle et à la régulation de la population de gibier présente sur la commune, dans le respect des réserves naturelles, essentielles au renouvellement de la faune.

Nous soutenons et accompagnons, les agriculteurs ainsi que les particuliers dans les démarches de signalement et de constatations des attaques perpétrées sur les animaux. Pour cela, nous sommes en relation avec la Préfecture et les Fédéraux de la Chasse de la Savoie.

Nous participons également à la lutte contre les frelons asiatiques, puisque nous avons signalés un nid sur la commune l'année dernière.

Cette association participe aussi, chaque année à l'entretien des chemins communaux. A chaque entrée de ceux-ci, des panneaux sont posés pour informer les promeneurs des horaires de chasse. D'autres panneaux, vous préviendront d'une chasse à courre, cela signifie que c'est une zone de rencontre, la traversée de celle-ci, requière de la vigilance et le port de vêtements visibles.

Nous avons commencé l'année par la vente de boudins, fricassées, cervelas qui a eu lieu le 13,14 janvier 2023.

Et nous poursuivrons, par un concours de démonstration de chasse au chien courant sur la voie du lièvre, qui sera organisé le 11 et 12 mars en lien avec l'ACCA de Sain-Paul sur Yenne.

COEURET Christophe
06 89 15 43 49



9. La chorale

des



Grillons de nos villages

ASSOCIATION « LES GRILLONS DE NOS VILLAGES »

L'association « les Grillons de nos villages » regroupe quatre entités, la chorale, l'orchestre « les Crickets », le yoga avec N. Galvin et le Qi gong avec Fabienne Marguerie à Saint Pierre d'Alvey.

Cette association a élu domicile à La Chapelle St Martin depuis 2018 et les répétitions se font dans la salle polyvalente tous les mardis de 20h à 22h.

La chorale est forte de 28 choristes en quatre pupitres (basses, ténors, sopranis, altis) et s'ajoute quelques sympathisants.

Cette année nous avons pu nous produire lors de la St Georges à Gerbaix et lors de la fête de Festi' Brid à la Bridoire. Nous avons fait notre fête de la musique sur le parvis de l'église le 21 juin et un concert de Noël à l'EPAD de Yenne pour le plus grand plaisir des résidents.

Nous avons participé aux forums des associations de Novalaise et de Yenne où nous avons recruté de nouvelles voix et fin septembre nous avons convié les adhérents à une journée festive à l'étang Chevallier à Jongieux ; suivi le 20 novembre par notre repas annuel qui a regroupé plus de 120 personnes.

Prévisions 2023 :

Un concert de chorales le samedi 15 avril à Novalaise avec le chœur du lac, les voix du Guiers la chorale de St Inn et les grillons,

Un concert à l'EPAD de Novalaise, la fête de la musique à la Balme ou à Yenne, rien n'est figée à ce jour.

Vous pouvez toujours suivre notre actualité sur le site « www.lesgrillonsdenosvillages.fr » site régulièrement mis à jour.

Suite à notre Assemblée Générale du 3 janvier, notre bureau reste inchangé avec comme président Gérard ARNAUD.

Contactez-nous au : 04 57 36 56 41 ou 06 32 68 74 22

On vous réservera le meilleur accueil.

10. Le Patrimoine



En 2007 l'association du patrimoine, pour une exposition, avait réalisée des écoutes patrimoniales, ou chaque personne âgée du village, racontaient son enfance et sa vie dans la commune. Le cd-rom est disponible à l'écoute à la mairie.



Maquette reproduisant le château du Villard autrefois, réalisée par M.Poncet Benjamin

Classement des archives communales

Les archives étant la responsabilité du maire et vu comme un moyen de transmettre l'information passée aux générations futures, nous avons décidé de classer nos archives de 1860 à nos jours. Sachant qu'aucun classement n'a été réalisé en 160 ans et que nous avons besoin de place.

Nous avons contacté le centre de gestion pour faire un classement, un trie et un dépôt aux archives départementales de la Savoie à Chambéry.

Cela permettra une meilleure préservation et une numérisation, pour un accès libre au grand public.

Les archives étaient rangées sur le plancher du grenier de l'appartement locatif de la salle des fêtes. Malheureusement elles ne sont pas très bien conservées, due à la poussière, à l'incendie de 1925, aux rongeurs, au soleil et aux variations de températures.



Infos pratiques

- ❖ Mairie : Mercredi 9h00-12h00 / 14h00-19h00, 04 79 65 94 58
mairie.lachapellestmartin@wanadoo.fr
- ❖ Déchetterie Yenne :
 - * Hiver (du 01/10 au 31/03) Du Lundi au Vendredi 14h00-17h30,
Samedi 9h00-12h00 / 14h00-17h30
 - * Été (du 01/04 au 30/09) Du Lundi au Vendredi 14h00-19h00,
Samedi 9h00-12h00 / 14h00-19h00

Fermé le dimanche toute l'année

- ❖ Communauté de Commune de Yenne : 04 79 36 90 76
- ❖ Service Public Assainissement non Collectif : 04 79 36 92 74
- ❖ Service des Eaux : 04 79 36 92 70 et Urgence 24h/24 : 06 80 60 96 74
- ❖ Service Jeunesse : 04 79 36 92 78
- ❖ Service Périscolaire : 04 79 36 92 75
- ❖ Lieu Accueil Enfants Parents : 04 79 36 66 74
- ❖ Relais Assistantes Maternelles : 04 79 36 66 74
- ❖ Multi Accueil Terre d'Eveil : 04 79 44 47 92
- ❖ Bibliothèque Traize : Lundi 16h00-18h00 et Vendredi 15h00-17h00
- ❖ Bibliothèque Yenne : Mercredi à Vendredi 10h00-12h00 / 15h00-18h00
Samedi 10h00-12h00

Les services communaux à dispositions

- ❖ AMMELOOT Lucie, psychologue clinicienne psychothérapeute, cabinet au 11 rue du temple à Aix les Bains 07 66 16 66 54.
- ❖ CERCEAU Jean-Michel, cours de piano et clavier à domicile dans l'Avant pays Savoyard. Enfant dès 7 ans et adultes de niveau débutant à intermédiaire. 06 80 24 32 70
Mail : lepianoduchat@gmail.com site internet : WWW.lepianoduchat.com
- ❖ GUILLERMET Nathalie, LES SHOPS DU CHAT, création et vente d'accessoires de couture et crochet, [Facebook.com/Les-Shops-du-Chat](https://www.facebook.com/Les-Shops-du-Chat)

-
- ❖ JACQUIN Albert, APICULTEUR, vente de miel, Le Mortier à Missieux, 04 79 65 94 51
 - ❖ LEQUET Dominique, MIGOU MULTISERVICES, travaux de petites réparations et d'entretien, apiculteur et récupérateur d'essaim, Chef-Lieu, 06 58 16 38 88
 - ❖ PERTUISET Julien, PLOMBIER CHAUFFAGISTE, Missieux, 06 66 44 44 42
 - ❖ REY Adrien, PUBLIFLASH, lettrage adhésif, impression numérique et réalisation d'enseignes, ZAC de la Prairie, à Voglans, 04 79 52 02 02
 - ❖ RUIZ Stéphanie, SOCIALP, accompagnement entreprises et particuliers démarches administratives sociales, 334 rue Nicolas Parent Chambéry, 04 58 14 10 23
- Permanence possible à la mairie** pour les personnes en difficultés pour remplir leurs papiers

Nous nous excusons pour tout oubli, merci de nous déposer vos services en mairie, prochainement.

LE SIVU du FLON – PERSONNELS et SERVICES

TRANSPORT SCOLAIRE*

Françoise KELLER accompagne les enfants de La Chapelle Saint Martin et Saint Pierre d'Alvey dans le grand bus.

SECRETARIAT

Silvia WINTER assure les tâches administratives et comptables, et notamment la facturation de la cantine. Vous pouvez la joindre en mairie, au 04.79.65.95.34

ATSEM

2 ATSEM secondent les institutrices auprès des enfants de maternelle :

Annick PONCET le matin pour les élèves de grande section

Tiffany BARRE pour les élèves de petite et moyenne section

RESTAURANT SCOLAIRE

La structure accueille entre 65 et 70 enfants chaque midi .

Véronique COMBRE gère la cantine scolaire, avec l'aide d'Annick PONCET, Tiffany BARRE et Alexandre PAGE pour le service à table. En cas de problème d'inscription ou d'annulation, n'hésitez pas à appeler au 04.79.65.95.75.

Entretien des locaux et maintenance

Le ménage est effectué par Véronique COMBRE pour les classes de primaire, et Tiffany BARRE pour les locaux de maternelle.

Tola COQUEL est chargée de la désinfection des points contacts dans l'ensemble des locaux pendant la pause déjeuner (mesures COVID).

Alexandre PAGE assure la maintenance des locaux et des extérieurs.



De gauche à droite :
Annick PONCET, Tiffany BARRE,
Véronique COMBRE, Françoise
KELLER.



De gauche à droite :
Silvia WINTER, Alexandre PAGE,
Tola COQUEL.



Inscriptions!
pour l'école de TRAIZE
du lundi 9 janvier
au vendredi 28 avril

dans votre mairie de résidence
(avec livret de famille,
carnet de santé avec les vaccinations obligatoires
et justificatif de domicile)

puis à l'école
(accueil et visite les jeudis
entre 8h40 et 16h40)

(les inscriptions hors délais seront acceptées mais pour des raisons de prévision d'effectifs merci d'anticiper vos démarches)



France Services YENNE

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, France Services Yenne a ouvert ses portes, au détriment du **trésor public qui fermera en août 2022**. 1 525 demandes ont été enregistrées en 2020 et le nombre de visites ne cessent de croître.

Nous vous rappelons que les agents France services assurent le PREMIER ACCUEIL de vos démarches administratives.

L'accompagnement vers nos différents partenaires, pour un suivi plus approfondi, pourra vous être proposé et facilité si besoin.

FranceConnect, qu'est-ce que c'est ?

Avec FranceConnect, inutile de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe ! Vous pouvez accéder à plus de 700 services en ligne grâce à l'identifiant et mot de passe d'une seule

administration dont vous êtes déjà usager.

Plus précisément, FranceConnect fournit des données qui constituent votre identité pivot :

- Nom et prénom
- Sexe
- Date et lieu de naissance.

Sur la base de ces éléments, vous êtes reconnu par l'administration partenaire que vous souhaitez solliciter

FranceConnect, pour quels services publics ?

Les démarches fiscales
Les droits individuels à la retraite
Les droits à la formation

Les démarches santé
Les formalités administratives

Pour plus d'informations : <https://franceconnect.gouv.fr/>

Nous contacter : 04.79.36.54.70

Lundi : 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30

Mardi : 13 h 30 – 17 h 30

Mercredi : 8 h 30 – 12 h 30

Jeudi : 13 h 30 – 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 – 12 h 30

Facebook : France services Yenne

Mail : franceservices@ccyenne.fr

Site : www.ccyenne.fr



La Chapelle Saint-Martin

Liste des voies

Charnay (Route du).....	B7-8-C7-D7	Saint-Martin (Place).....	F12
Flon (Route du).....	H1 à I12	Tailla (Chemin de la).....	C14-15-D14-15
Gratinière (Chemin de la).....	D6-E6	Tholou d'en Bas (Chemin de).....	G11-12-H11
Magnin (Route du).....	F9-10-11-12-G11-12	Tholou d'en Haut (Chemin de).....	F13-G12-13
Missieux (Route de).....	D13-14-E12-13-F12	Touchefeu (Route de).....	B8-9-12-14-C9-10-11-12
Montbeilliard (Chemin de).....	C9	Verdan (Route du).....	D6-7-E7-8-9-F9
Polatière (Chemin de la).....	C12	Villard (Route du).....	A14 à H10
Polinière (Route de la).....	A17 à E14		

Légende

Départementales		Zone urbanisée	
Voies communales		Zone boisée	
Chemins de desserte		Cimetière	
Sentiers		Mairie	
Cours d'eau		Eglise	
Limites communales			



Eglise Saint-Martin

